



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N°83 CSJ/12

REUNION du 5 DECEMBRE 2024

PRESIDENCE : M. DA SILVA Serafin.

PRESENTS: M. FAORO P., M. FAVELIER R., M. VADOT B. – M. CHEVANNE T.

I - SAISON 2024-2025

CHAMPIONNATS JEUNES GARCONS FEMININES

DATES BUTOIRS

La date butoir pour jouer tous les matchs en retard de U15 à U13 - U15 Féminines - U13 Féminines est le 22/12/2024.

Les feuilles de matchs et les feuilles de défis jonglages devront être envoyées au secrétariat du District **IMPERATIVEMENT** pour le Lundi 23 Décembre 2024.

La Commission homologuera match perdu 0 pt à chaque club pour les matchs non joués

Les feuilles de défis non reçues au Lundi 23/12/2024 ne seront pas prises en compte et le club recevant aura moins 1 point.

La date butoir pour jouer tous les matchs en retard de U18 D2 – U18 D3 est le 22/12/2024

Les feuilles de matchs devront être envoyées au secrétariat du District **IMPERATIVEMENT** pour le Lundi 23 Décembre 2024.

La Commission homologuera match perdu 0 pt à chaque club pour les matchs non joués

Les feuilles de défis non reçues au Lundi 23/12/2024 ne seront pas prises en compte et le club recevant aura moins 1 point.

ENGAGEMENTS PHASE PRINTEMPS

Les clubs désirant engager des équipes supplémentaires en

- U13 – U15 - U18 Niveau D3
- U15 FOOT PLAISIR

Devront le faire par mail au secrétariat **avant le 06 Janvier 2025(date impérative)**

Les retraits d'équipes ou changements de niveau sont également à faire par mail au secrétariat jusqu'au 06/01/2025.

Les équipes ayant déclaré forfait général lors de la phase automne doivent envoyer un mail au secrétariat pour s'engager en phase printemps niveau D3.

INTER-SECTEURS

La commission valide les montées en INTER-SECTEUR

U15 D1 : 3 accessions en INTER-SECTEUR.

U13 D1 : 3 accessions en INTER-SECTEUR.

1- POINTAGE FEUILLES DE DEFI JONGLAGES U13

Sauf erreur de notre part, les feuilles de défi-jonglages ci-dessous sont manquantes.

Sans retour de ces feuilles ou explications des clubs **avant le 12 décembre**, la commission sportive appliquera le règlement suivant « 1 point en moins pour l'équipe recevante n'envoyant pas la feuille de jonglages et 0 point pour l'équipe visiteuse »

FEUILLES DE DEFI-JONGLAGES MANQUANTES SEPTEMBRE OCTOBRE

U13 D3 B GRESILLES 2 – VOUGEOT du 28/09/2024

U13 D2 A JEUNESSE MAHORAISE – UCCF du 16/11/2024

U13 D3 G(D) LONGVIC 2 – ENT FCV CHANITOISE du 02/11/2024

U13 D3 G(D) LONGVIC 2 – DIJON ULFE 4 du 16/11/2024

U13 D2 F(D) FC NCS – TILLES du 09/11/2024

U13 D1 A ST APOLLINAIRE – MARSANNAY du 28/09/2024

U13 D1 A ST APOLLINAIRE – BEAUNE du 19/10/2024

U13 D3 A ST JEAN LOSNE – GENLIS 2 du 12/10/2024

U13 D3 G(D) VAL DE NORGE 3 – DAIX 2 du 16/11/2024

U13 D3 B VOUGEOT – USCD 3 du 16/11/2024

2- FESTIVAL U13 PITCH

Les qualifiés pour le 2^{ème} tour du Festival U13 PITCH

PLATEAU	1	AS QUETIGNY	DAIX
PLATEAU	2	ASPTT 2	BEAUNE 2
PLATEAU	3	FONTAINE LES DIJON 2	GENLIS
PLATEAU	4	ST APOLLINAIRE	UFCO
PLATEAU	5	LONGVIC	ECHENON
PLATEAU	6	ENT USSE/ST REMY	MVF

PLATEAU	7	MARSANNAY	SEURRE
PLATEAU	8	AS BEAUNE	
PLATEAU	9	GEVREY	LONGVIC 2
PLATEAU	10	CHEVIGNY	FAUVERNEY
PLATEAU	11	IS/SELONGEY	FONTAINE LES DIJON 3
PLATEAU	12	UCCF	CHEVIGNY ST SR 2
PLATEAU	13	USCD 2	MVF 2
PLATEAU	14	POUILLY EN AUXOIS	MANLAY
PLATEAU	15	TILLES FC	MEURSAULT
PLATEAU	16	TALANT	DAIX 2
PLATEAU	17	US SAVIGNY	VNFC
PLATEAU	18	FC2C	FC CHAMPDOTRE LONGEAULT
PLATEAU	19	FCMPL	ENT FCSG/CCOF 2
PLATEAU	20	DIJON ULFE	VNFC 2
PLATEAU	21	ENT FCSG/CCOF	ST APOLLINAIRE 2
PLATEAU	22	JDF 21	ST JEAN
PLATEAU	23	ASPTT DIJON 3	GRESILLES FC
PLATEAU	24	TILLES FC	VOUGEOT

3- CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G ->20 €

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

Match 29955295 U18 D1 NIV BAS CHEVIGNY ST SR 2 – USSE du 15/12/2024 se jouera le 13/04/2025.

Match 29566079 U15 D2 – A DFCO FEM 2 – QUETIGNY du 14/12/2024 se jouera le 13/12/2024 à 19h00.

Match 29725037 U15 D2 – C ST APOLLINAIRE 2 – LONGVIC se jouera le 04/12/2024 – 17h30 sur le terrain de LONGVIC.

Match 29725042 U15 D2 C LONGVIC – DIJON ULFE du 07/12/2024 se jouera à 18h00 sur le terrain Stade Trimolet – Dijon.

Match 28408610 U13 D1 A IS SELONGEY – GEVREY du 14/12/2024 se jouera le 11/12/2024 à 14h30.

Match 28408607 U13 D1 A IS SELONGEY – USSE du 21/12/2024 se jouera le 18/12/2024 à 14h30.

Match 29746947 U13 D2 – G BEAUNE – SEURRE du 07/12/2024 se jouera le 11/12/2024 à 18h00.

Match 298746219 U13 D2 – F FCNCS – CHEVIGNY ST SR du 14/12/2024 se jouera le 04/12/2024 à 17h30.

Match 29545715 U13 D3 – A ENT AIFC – ST JEAN DE LOSNE du 14/12/2024 se jouera le 18/12/2024 à 16h00 à BRAZEY.

Match 29955263 U18 D1 LONGVIC – TALANT du 14/12/24 se jouera le 07/12/24.

Match U15 D1 IS/SELONGEY – MVF 3 du 14/12/2024 se jouera le 11/12/24 à 16h45.

Suite au mail de BEAUNE nous informant la programmation de 2 matchs pour l'équipe BEAUNE 3 en U13 D3 - La commission reprend la programmation des matchs remis et informe les clubs de la reprogrammation de la rencontre 29612601 U13 D3 – E BEAUNE 3 – RUFFEY STE MARIE du 16/11/2024 au 21/12/2024.

De AISEREY IZEURE signalant un problème de programmation pour les rencontres U15 D2 AIFC – GENLIS et U15 D3 AIFC – ECHENON

La commission programme les rencontres comme suit

- 29635425 U15 D3 – B AIFC 2 – ECHENON. Suite à l'accord écrit du club d'ECHENON, la rencontre se déroulera à 11h30
- 29725041 U15 D2 AIFC – GENLIS à 15H00

Match 29955374 U18 D1 NIV BAS BEAUNE 2 – QUETIGNY du 15/12/2024, la commission autorise la date du 13/04/2025 sous réserve d'une éventuelle qualification des équipes en 1/4 de Finale.

4- COURRIELS

De POUILLY EN AUXOIS concernant le règlement des Accessions en phase Printemps de U15 D2 à U15 D1. De U13 D3 à U13 D2. (Voir modalités des accessions)

De MPL concernant la programmation des rencontres jeunes journée du 07/12/2024.

Suite à deux matchs de programmer sur le terrain de MIREBEAU U13 à 14h00 et U15 D2 à 15h.

Attendu que la rencontre U13 n'a pas pu être avancée à 13h30, pour le bon déroulement des deux rencontres, le match **29566074 U15 D2 MPL – DAIX du 07/12/2024 débutera à 15h15 (précise)**.

II. FUTSAL

La commission Sportive Jeunes mis en place des CHALLENGES U15 et U13 FUTSAL avec le DIJON CLENAY et les équipes exemptes des championnats D3 U13 G et U15 G ce qui permet de diversifier l'offre pour le Foot libre et développer le Futsal. Ces challenges sont sous forme de plateaux et lisibles sur le FAL.

La Commission rappelle que tous les clubs ont reçu un mail le 29/04/2024 avec les dates et le déroulé

Les plateaux ont débuté le 24/09/2024 à Salle des Loisirs de CLENAY.

Nous rappelons que ces plateaux sont OBLIGATOIRES

Pour rappel :

Tous les joueurs doivent être licenciés

Compléter la feuille de Challenge Futsal

Il sera fait un classement final qui paraîtra sur notre site et les meilleures équipes participeront à une journée festive (date à déterminer)

Toute absence sera traitée par la Commission Sportives Jeunes. Le club de DIJON CLENAY fera un compte rendu à chaque journée et nous renverra les feuilles de matchs.

Les calendriers des plateaux seront lisibles sur le FAL et sur le site du District.

Les plateaux Futsal du 7/12/2024

U13

Club	Equipe
<input checked="" type="checkbox"/> 851788	FUTSAL CLUB DIJON CLÉNAVY 1
851788	FUTSAL CLUB DIJON CLÉNAVY 2
<input type="checkbox"/> 516657	C.S. AUXONNAIS 1
<input type="checkbox"/> 528772	DIJON U.LUSO FRANCAISE EUROPEEN 1

Cliquez sur la corbeille pour désactiver une équipe d'une poule et la rebasculer dans la liste des équipes disponibles

DATE: 07/12/2024
 HEURE: 14h00
 PRATIQUE: Futsal

RECHERCHE INSTALLATION: Recherche...
 INSTALLATION: 211799901 - CLENAY - SALLE...

U15

Club	Equipe
<input checked="" type="checkbox"/> 851788	FUTSAL CLUB DIJON CLÉNAVY 1
851788	FUTSAL CLUB DIJON CLÉNAVY 2
<input type="checkbox"/> 540450	A.S. DE SEURRE 1
<input type="checkbox"/> 590305	VAL DE NORGE F. C. 1

Cliquez sur la corbeille pour désactiver une équipe d'une poule et la rebasculer dans la liste des équipes disponibles

DATE: 07/12/2024
 HEURE: 16h00
 PRATIQUE: Futsal

RECHERCHE INSTALLATION: Recherche...
 INSTALLATION: 211799901 - CLENAY - SALLE...

5. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Échec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 € -
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

La commission :

Prend connaissance des feuilles de match papier et des constats d'échec. La Commission Sportive valide le résultat

<u>30/11/2024</u>	U18 D2 / Phase Automne / Poule B St Jean Losne Asujl 21 - Tilles F.C. 21	
<u>30/11/2024</u>	U18 D3 / Automne / Poule B Ent. Asgc - Vougeot 22 - Neuilly Crim Sennece 22	
<u>01/12/2024</u>	U18 D1 Elite / Printemps / Poule A Is-Selongey 21 - Talant Cf 21	

Feuille de match non transmise

La Commission rappelle que les feuilles de match doivent être envoyées dans les 24h

<u>30/11/2024</u>	Foot Plaisir U15 / Phase Automne / Poule A Ent. Fcv Chanitoise 1 - F.C.A.B 1	
-------------------	---	--

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : DA SILVA S.